

PROGRAMME

L'IMPACT DE LA LOI DU 9 AVRIL 2024 SUR LA GESTION DES COPROPRIÉTÉS FRAGILES OU EN DIFFICULTÉS

REF : PR1861592290

Durée

7.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de maîtriser les outils pour prévenir et redresser les copropriétés en difficulté.

Contenu de la formation

- Les cas d'ouverture de la procédure de mandat ad hoc
 - Par Maître Pierre-Edouard Lagraulet, docteur en droit, avocat au Barreau de Paris
- Un nouveau cas de responsabilité du syndic ?
 - Maître Bernard Cheysson, avocat au Barreau de Paris
- Le syndic d'intérêt collectif et le mandat ad hoc
 - Madame Estelle Baron, Directrice de pôle, Pôle Conduite de projets de Territoires SOLIHA Grand Paris
- Le syndic d'intérêt collectif et l'administration provisoire
 - Par Monsieur José de Juan Mateo, Vice-président de QualiSR, anc. directeur des services immobilier de Procvivis
- L'amélioration de la protection contre les initiatives des créanciers du syndicat
 - Par Maître Belinda Siragusano-Huertas, administrateur judiciaire
- La scission judiciaire et les ORCOD
 - Par Monsieur René Bresson, opérateur de redressement de copropriétés

Profils des apprenants

- Administrateurs judiciaires, syndics, avocats, syndics de redressement, administrateurs de biens, opérateurs, prestataires du redressement des copropriétés fragiles ou en difficulté, consultants, experts-comptables.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)